

COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX
(TARN – OCCITANIE)



APPEL A PROJET EVEIL/EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
RESIDENCE ARTISTIQUE DANS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Date résidence : novembre 2020- avril 2021

Date limite dépôt dossier : 26 octobre 2020 12h

CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre national : protocole signé en 2017 par les ministères des Solidarités et de la Culture pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants affirmant l'intérêt d'une politique visant à favoriser l'éveil artistique des jeunes enfants.

Cadre territorial : convention signée entre la Communauté de Communes et différents partenaires dont la DRAC Occitanie concernant le projet culturel de territoire : « Cette politique publique de la culture doit participer à l'accroissement et à la structuration de l'offre culturelle et visera l'épanouissement comme l'émancipation de chaque individu tout au long de sa vie dans une perspective de cohésion sociale, territoriale, de lutte contre les discriminations et d'affirmation des droits culturels ».

LE TERRITOIRE

La Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux se compose de 16 communes : Brassac, Burlats, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Le Bez, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Masnau Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, St Pierre de Trivisy, St Salv de la Balme et Vabre

Elle compte 12 828 habitants (pop. D.G.F. 2016).

Elle a été créée le 08 juillet 2016.

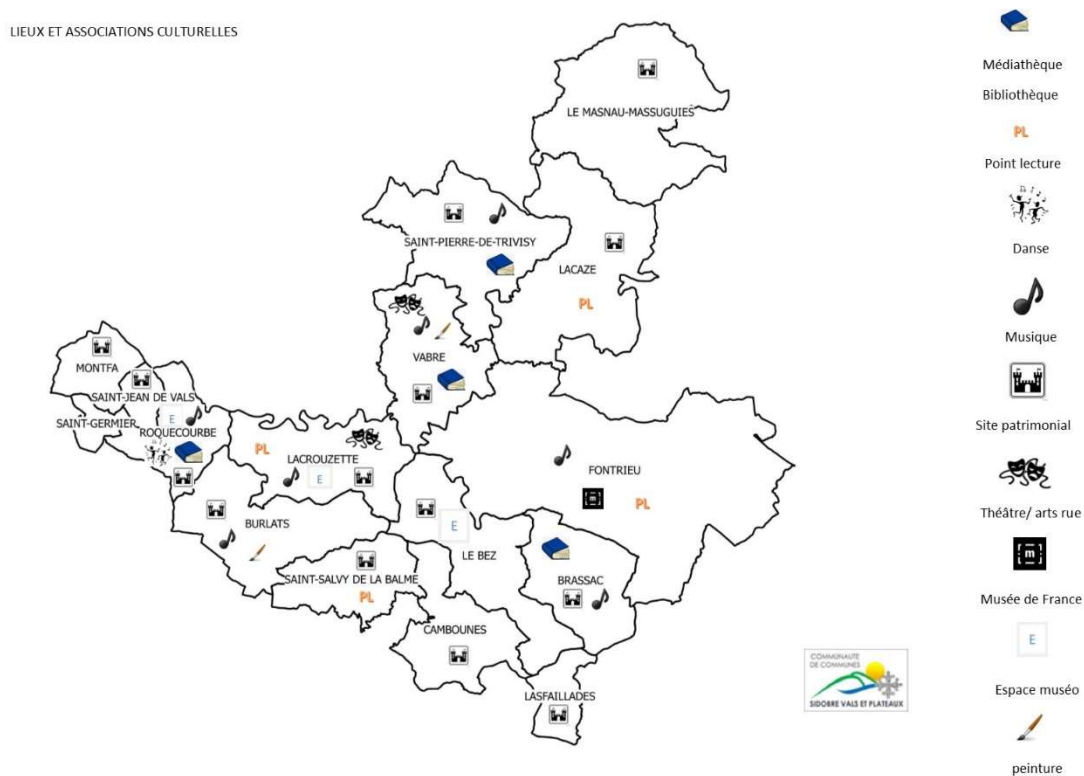
Son territoire fait partie de la zone de montagne du département du Tarn et du territoire du Massif Central, il est situé dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et le Pôle d'Équilibre Territorial Rural des Hautes Terres d'Oc.

Il est situé en ZRR et regroupe de nombreuses ZNIEFF de type 2, Zones Natura 2000 et sites inscrits.

Cinq grands ensembles :

- Le massif du Sidobre avec une forte identité qui regroupe les communes de Burlats, Lacrouzette, Le Bez, Saint-Salvy-de-la-Balme (zone traditionnelle d'extraction et de transformation du granit).
 - Les Vallées de l'Agout et du Gijou (Brassac, Burlats, Fontrieu, Lacaze, Roquecourbe, Vabre) : en zone de moyenne montagne, très enclavée pour la vallée du Gijou, à proximité immédiate de l'aire urbaine de Castres pour l'aval de l'Agout.
 - La zone de plaine (Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Montfa, Roquecourbe, le bas de Burlats) : proche de l'agglomération.
- Sur ces secteurs l'activité agricole est encore présente mais il existe plusieurs zones d'activités industrielles.
- Les Avants Monts de Lacaune (St Pierre de Trivisy, Le Masnau Massugiès) : plateaux relativement excentrés d'agriculture d'élevage extensif essentiellement.
 - Les Monts de Lacaune (Fontrieu) et plateau d'Anglés (Lasfaillades, Cambounès) : essentiellement sylvicole et agricole.

Riche de lieux culturels majeurs, comme le Musée du Protestantisme « De la Réforme à la laïcité » à Ferrières (commune de Fontrieu), l'Espace Multiculturel au Château de Lacaze, l'espace culturel-médiathèque du Château de la Marquise à Brassac, le Moulin des Sittelles et le Pavillon d'Adélaïde à Burlats, la salle d'exposition temporaire de la Maison du Sidobre, des bibliothèques, l'institut de musique Orphée à Roquecourbe, des associations culturelles... la communauté travaille depuis des années à la mise en valeur de ce patrimoine et à sa promotion.



Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
54 route du Lignon – Vialavert – 81260 LE BEZ
05.63.73.03.86 dga@ccsvp.fr cultureccvpml@orange.fr

Opération cofinancée par la DRAC OCCITANIE

La mise en œuvre de Résidences d'artistes, en partenariat étroit avec les services de la DRAC Occitanie, a permis à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux de porter une politique culturelle concertée et réfléchie.

Un comité de pilotage regroupant partenaires et acteurs culturels du territoire a pour mission la mise en œuvre du projet culturel de territoire.

Un groupe technique culture, composé d'élus, de techniciens et d'acteurs culturels du territoire, assurera le suivi artistique et technique de la résidence, la mise en lien avec les acteurs et personnes ressources ainsi qu'avec les publics.

Avec un collège, des réseaux d'écoles et des regroupements pédagogiques, ce territoire a su se structurer pour faciliter la vie des familles en créant, en partenariat avec l'ADMR du canton de Vabre, un Centre d'accueil et de Loisir Sans Hébergement ainsi qu'une micro crèche à Vabre et une à Saint-Pierre de Trivisy, en gérant en régie les crèches de Roquecourbe, Burlats et Lacrouzette et en finançant la crèche de Brassac.

Toujours dans le cadre de son partenariat avec l'ADMR (Vabre et Brassac), des actions ont été mises en œuvre pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite (portage de repas à domicile), et pour leur permettre de rester sur le territoire.

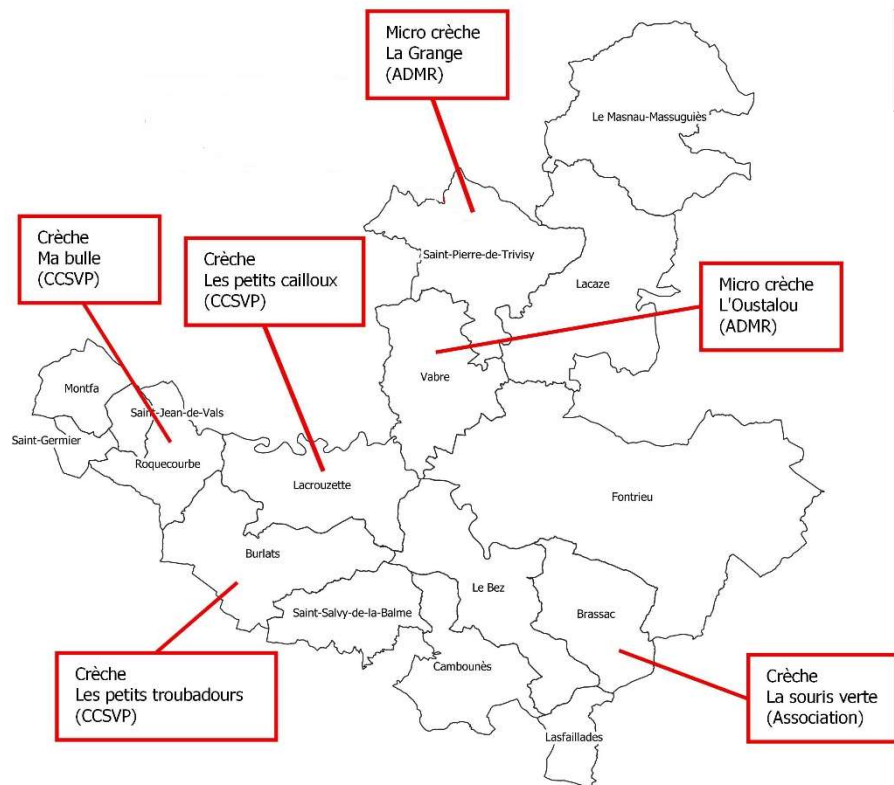
Enfin, en partenariat avec l'association St Joseph, la communauté de communes a créé un centre de 24 chambres pour Handicapés Vieillissants à Biot, commune de Fontrieu.

Au cœur de cette politique, le développement du lien intergénérationnel, notamment dans les maisons de retraite, est fortement encouragé par la CCSVP.

Les structures d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux :

Sur le territoire, on dénombre 6 structures d'accueil du jeune enfant, 4 crèches multi accueil et 2 micro crèches :

- Multi accueil « Ma Bulle » à Roquecourbe ,20 places, ouverture en septembre 2012, gestion CCSVP ;
- Multi accueil « Les petits troubadours » à Burlats, 20 places, ouverture en septembre 2011, gestion CCSVP ;
- Multi accueil « Les petits cailloux » à Lacrouzette, 16 places, ouverture en 1988 et nouveaux locaux en janvier 2002, gestion CCSVP ;
- Multi accueil « La souris verte » à Brassac, 14 places, ouverture en janvier 1994, et dans les locaux actuels en janvier 2005, gestion association « la souris verte » ;
- Micro crèche « L'Oustalou » à Vabre, 10 places, ouverture en mars 2010, gestion ADMR ;
- Micro crèche « La Grange » à Saint Pierre de Trivisy, 10 places, ouverture en septembre 2009, gestion ADMR.



La crèche « Ma Bulle », 20 places, située à Roquecourbe, est organisée autour de 2 sections, il y a 2 pièces de vie, dans lesquelles les enfants sont accueillis, ainsi qu'un grand hall d'accueil qui permet parfois d'accueillir des activités avec un petit groupe. Elle dispose également d'une pièce dans laquelle les enfants prennent les repas.

L'équipe est constituée d'une directrice Educatrice de jeunes enfants, de 2 auxiliaires de puériculture et de 4 autres personnes CAP petite enfance.

La crèche « Les petits troubadours », 20 places, située à Burlats, accueille tous les enfants dans une très grande pièce de vie, elle dispose également d'une petite pièce supplémentaire plutôt dédiée aux moments calmes en très petit groupe. Elle dispose également d'une pièce dédiée à la prise des repas.

L'équipe d'encadrement est constituée comme celle de Roquecourbe.

La crèche « les petits cailloux » 16 places, à Lacrouzette, accueille tous les enfants dans une pièce qui est peu spacieuse et elle dispose d'une salle dédiée à la prise des repas. A l'intérieur de la pièce de vie, l'équipe a organisé l'espace en « coins » pour permettre l'activité de chaque groupe d'âge.

L'équipe d'encadrement est constituée d'une directrice Educatrice de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et de 5 autres personnes dont 4 CAP petite enfance, dont une animatrice mise à disposition pour quelques heures par la commune.

La crèche « la souris verte », 14 places à Brassac, dispose d'une pièce de vie peu spacieuse qui accueille l'ensemble des enfants, et est également utilisée pour donner les repas aux enfants, elle dispose d'un hall long et spacieux.

L'équipe d'encadrement est composée d'une directrice Educatrice de jeunes enfants, de 2 auxiliaires de puériculture et de 4 personnes titulaires du CAP petite enfance.

Les deux micro crèches de Vabre et Saint Pierre, 10 places chacune, disposent toutes deux, d'une pièce de vie assez spacieuse qui accueille l'ensemble des enfants. Elles sont encadrées par une référente Educatrice de jeunes enfants, intervenant sur les 2 structures et par des personnes titulaires du CAP petite enfance, en fonction du nombre d'enfants.

Les structures petite enfance de notre territoire sont des structures de petite taille, et accueillent dans le même lieu des enfants de toutes les tranches d'âge entre 2 mois et 3 ans.

OBJECTIFS

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre la « petite enfance » et la « culture » partageant la volonté commune de rendre la culture accessible dès le plus jeune âge pour promouvoir l'éveil artistique et culturel. Le projet devra offrir à un très jeune public une expérience sensible et positive.

Cette résidence artistique n'est pas une résidence de « création » avec pour objectif principal la création d'une œuvre ; le but de ce projet est la transmission, la sensibilisation artistique avec la réalisation d'une œuvre dont les enfants seront les acteurs principaux.

Par ailleurs il sera important de prendre en compte la dimension territoriale dans la conduite et l'aboutissement du projet. Les artistes travailleront dans, avec et pour un lieu de vie sur un territoire donné avec ses habitants et avec comme « acteurs » principaux des tout petits.

- Permettre un éveil artistique et un accès aux ressources culturelles dès le plus jeune âge, Mettre en place une résidence d'artistes dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.
- Donner la possibilité aux enfants de découvrir une démarche de création artistique afin de développer leur curiosité, leur création, leur émancipation, leur ouverture sur le monde.
- Démocratiser et inscrire l'éveil artistique et culturel dans le quotidien des familles tout en favorisant la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences en vue de soutenir et développer leur rôle parental.
- Donner aux artistes la possibilité de travailler dans un environnement dédié à la petite enfance.

- Permettre aux équipes de professionnels des structures d'accueil de rencontrer des artistes, d'échanger et d'être dans une démarche de co-construction en lien avec le projet éducatif des structures.
- Favoriser les liens avec une/des structures culturelles du territoire afin d'enrichir le projet et encourager leur découverte par les familles et les équipes : sites patrimoniaux, musées et lieux d'expositions, médiathèques/bibliothèques, musique...

La résidence se déroulera sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité et succèdera de façon cohérente aux résidences d'artistes précédentes résidence (il sera important de tenir compte des actions mises en œuvre les années précédentes en particulier un rallye photos et la volonté du territoire de devenir une « galerie » à ciel ouvert).

Elle s'inscrit dans un projet culturel de territoire et dans une démarche de médiation et d'éducation artistique accessible à tous mise en œuvre depuis plusieurs années par la Communauté de Communes.

ATTENTES ET PROFIL

- Pas de formule clé en main, mais des propositions ouvertes qui peuvent évoluer en lien avec le projet éducatif les structures et le projet de territoire.
- L'équipe artistique doit comprendre au moins
 - * un artiste photographe afin de poursuivre le travail mené les années précédentes dans le cadre du projet culturel de territoire
 - * un artiste du spectacle vivant afin de mener un projet autour des sens
- Le projet présenté se déclinera sur l'ensemble du temps de présence des enfants dans les structures d'accueil tout en veillant à leur confort et à leur rythme.
- Le projet prévoit un volet de pratique artistique impliquant les enfants et dans une moindre mesure les professionnels et les familles
- Un temps de présentation d'œuvres/petites formes artistiques doit être prévu afin que les enfants, les parents et les professionnels comprennent la démarche de l'artiste et appréhendent son univers.
- Un rayonnement sur le territoire doit être envisagé avec les partenaires culturels de l'intercommunalité.
- Intégrer dans le projet et s'associer à la mise en œuvre et la valorisation du rallye photos organisé sur le territoire dont le thème pour le printemps 2021 sera « Trace de l'enfance sur le territoire ». Le photographe devra fournir 1 photo grand format sur bâche (4x3m) pour la galerie à ciel ouvert (actuellement 4 photos grands formats sont déjà installées dans le paysage).

DEROULEMENT DE LA RESIDENCE

Lieu de la résidence : le projet présenté doit prendre en compte la dimension territoriale, la spécificité des structures et la diversité des âges (0-3ans). Il est demandé aux artistes de construire leur projet et d'intervenir dans l'ensemble des 6 structures d'accueil du territoire intercommunal.

Période et nombre de semaines : les artistes doivent être présents au minimum 6 semaines sur le territoire entre novembre 2020 et avril 2021.

Un espace de travail sera mis à la disposition des artistes au sein des structures d'accueil et suivant les besoins dans un autre lieu du territoire.

Le déroulement du projet devra intégrer les contraintes sanitaires liées au COVID.

CANDIDATURE ET CRITERES DE SELECTION

Il est attendu :

- Un courrier de candidature
- Le formulaire de candidature intégralement complété (formulaire disponible sur le site de la Communauté de Communes ccsvp.fr)
- Toutes pièces complémentaires (cv des artistes, présentation de projets précédents...) que vous jugerez utiles.

Les dossiers seront étudiés par le groupe technique culture du territoire ainsi que des représentants des partenaires du projet (DRAC, CD81).

Les artistes seront sélectionnés pour l'originalité et la qualité de la proposition à la fois artistique, humaine et territoriale. La proposition devra être participative, inventive et résonner avec le territoire.

Les critères de sélection se feront sur :

- la pertinence de la proposition au regard de l'appel à projet ainsi que la cohérence de la proposition budgétaire.
- la qualité et l'expérience auprès du public spécifique (références et projets menés dans le domaine de la médiation artistique pour les 0-4 ans).
- la pertinence du projet au regard du territoire (mobilisation des ressources et structures du territoire...).

MODALITES FINANCIERES

L'équipe artistique bénéficiera d'une rémunération forfaitaire de 15 000€ pour l'ensemble de la résidence (ce montant inclus les frais de bouche, de déplacement et de production).

L'hébergement et la mise à disposition de lieux de travail seront pris en charge par les partenaires du projet. Les frais de communication seront pris en charge par la Communauté de Communes.

REPONSE PAR COURRIEL AVANT LE 26 octobre 2020 12h00

dga@ccsvp.fr et cultureccvpml@orange.fr